



**MENUISERIE.Design.EBENISTERIE**

GÉRALD CHAZAUD

## CONDITIONS GENERALES

### Article 1 – Généralité

Sauf convention particulière ayant fait l'objet d'une acceptation écrite de MDE CHAZAUD toutes les offres sont régies par les présentes conditions générales de vente. Toute commande implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux conditions générales de vente en vigueur au jour de la signature du devis.

### Article 2 – Validité

Les mentions du devis engageant MDE CHAZAUD pour autant que les paramètres communiqués par le client pour son établissement soient exacts et correspondent au relevé ou métré définitif effectué par MDE CHAZAUD. Le devis est valable un mois à compter de sa date d'établissement sauf stipulation écrite contraire à celle-ci.

### Article 3 – Commande

Le devis établi par MDE CHAZAUD revêtu de la mention « bon pour accord » signé et daté par le client tient lieu de commande. Toute modification de la commande initiale doit être demandée par écrit et faire l'objet d'un nouveau devis ou d'un additif au devis initial dont la validation est soumise aux mêmes formalités que le devis initial. Une telle modification peut notamment entraîner la fixation d'un nouveau délai de livraison opposable au client. MDE CHAZAUD ne pouvant être au fait de la totalité des spécificités locales, il appartient au client de s'informer des règles régissant l'urbanisme et la construction afférente à l'ouvrage considéré. Dans le cas où les travaux nécessiteraient une autorisation (telle que permis de construire, autorisation de la copropriété ...), l'acheteur est le seul responsable de son obtention. La non-obtention de l'autorisation ne saurait en aucun cas, engager la responsabilité de MDE CHAZAUD ni constituer un motif de résolution de la commande.

### Article 4 – Délais

Sauf application de dispositions légales spécifiques, les délais de livraison et d'exécution des prestations sont indicatifs. Les événements suivants peuvent notamment entraîner une suspension des délais en matière de livraison :

- Communication par le client des données incomplètes, erronées ou tardives
- Inexécution par le client de ses obligations vis-à-vis de MDE CHAZAUD notamment en matière de paiement
- Retard dans l'intervention des autres corps de métiers
- Intervention d'un événement de force majeure (incendie, rupture approvisionnement, épidémie ...)

Les retards éventuels de livraison ne peuvent donner lieu à indemnités ou dommages-intérêts de quelque nature que ce soit, ni à l'annulation de la commande.

### Article 5 – Conditions de paiement

Sauf conventions différentes figurant sur le présent document les conditions de paiement sont les suivantes :

- 30% à la commande
- Dans un délai n'excédant pas 30 jours date de facture d'avancement et finale

Dans le cas où le paiement n'interviendrait pas dans les délais prévus, MDE CHAZAUD se réserve le droit de reprendre les choses livrées. L'acheteur ne peut jamais, sous prétexte de réclamation formulé par lui à l'encontre de MDE CHAZAUD retenir tout ou partie des sommes dues. Quelles que soient les modalités de paiement, tout retard de paiement entraînera automatiquement à compter de l'échéance, l'application de plein droit de pénalités de retard calculées sur les sommes dues au taux de 2% par mois, tout commencé étant du.

### Article 6 – Réserve de propriété

En application des dispositions de la loi 80-335 du 25/10/85, les matériaux installés ne deviendront la propriété du client qu'après paiement complet de toutes les factures, indemnités et intérêts dus à MDE CHAZAUD. Néanmoins, la responsabilité des risques et périls des dits matériaux incombe au client dès leur livraison par MDE CHAZAUD. En cas de paiement partiel ou de non-paiement, la reprise des matériaux en totalité ou partiellement pourra être sollicitée par simple présentation de requête au président du tribunal compétent du lieu où se trouvent les matériaux ou par requête auprès du juge commissaire en cas redressement ou de liquidation judiciaire. De plus les marchandises ne peuvent faire l'objet de saisie.

### Article 7 – Réception / Réclamation

Les travaux seront réceptionnés au plus tard 15 jours après leur achèvement. A défaut de cette réception dans les 30 jours suivant l'achèvement des travaux, ceux-ci seront considérés comme acceptés sans réserve.

# Menuiserie, Décoration bois, Ébénisterie

04 72 30 00 75 [secretariat-mdechazaud@outlook.fr](mailto:secretariat-mdechazaud@outlook.fr)  
06 46 30 57 96 [chazaud-gerald@hotmail.fr](mailto:chazaud-gerald@hotmail.fr)  
[www.mde-chazaud.fr](http://www.mde-chazaud.fr)

**EURL MDE CHAZAUD 416 Allée des Merisiers ZI la Plagne 69210 BULLY au Capital de 20 000 €**  
**SIRET : 50896196800023 N° TVA intracommunautaire FR89508961968 RC LYON NAF : 4332A**